

ASSEMBLÉE NATIONALE

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

AMENDEMENT

N ° CD23

présenté par

M. Thiébaud, M. Lavergne, Mme Le Peih, M. Zulesi, Mme Pascale Boyer, Mme Bagarry et
Mme Hérin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.